



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CALVISSON DU 12 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le douze septembre à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André SAUZEDE.

Date de convocation : 6 septembre 2019

Date d'affichage de la convocation : 06 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 16

Nombre de procurations : 3

Nombre de voix : 19

Etaient présents : Mme Marie-Christine Bouvier, M. Jacky Clavairolle, Mme Christiane Exbrayat, M. Alain Héraud, Mme Julie Jouve, Mme Danielle Lambert-Manent, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Ghislaine Monroig, Mme Françoise Panafieu, M. André Sauzède, Mme Elsa Seigneur M. Grégory Théron, Mme Danièle Trabuc, Mme Martine Villeneuve, Mme Janet Zaragoza.

Absents excusés :

Mme Karine Bellosguardo

Mme Dominique Boch

Mme Jocelyne Bonnet-Carbonell

Mme Tania Charalambous

M. Alex Dumas a donné procuration à Mme Véronique Martin

M. Michel Jean

M. Gilles Jouve a donné procuration à Mme Julie Jouve

Mme Véronique Leruste

M. Jérôme Mercadé

M. Jean-Thierry Picandet a donné procuration à M. Alain Héraud

Mme Christelle Piesset

M. Vincent Rieutor

M. Alexandre Trouillard

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine Monroig

**DEL2019\_063** Plan Local d'Urbanisme – révision générale N°1 Retrait de la délibération qui approuve le PLU en date du 24 septembre 2018

Monsieur le maire rappelle la délibération en date du 24 septembre 2018 par laquelle l'assemblée délibérante a approuvé le projet révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

La délibération du 24 septembre 2018 approuvant le PLU a fait l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes en date du 11 décembre 2018.

Afin de lever toute fragilité juridique tenant à l'envoi de la convocation pour le conseil municipal du 24 septembre 2018 alors que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur n'étaient pas officiellement déposés, monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de retirer la délibération du 24 septembre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De retirer la délibération qui approuve la révision générale N° 1 du PLU

Vote :

Présents	16
Procurations	03
Nombre de voix	19
Pour	19
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,  
André SAUZÈDE

